Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Version : V02

Numéro de dossier : M201231_26227
Norme employée : AFNOR NF X46-020 (Version d'août 2017)
Date du repérage : 28/05/2025
Heure d'arrivée : 09 h 00
Date émission : 04/06/2025

Objet de la mission : La présente mission concerne le repérage amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, conformément à l'arrêté du 16 juillet 2019. L'objet de la mission est le repérage des matériaux du bâti contenant de l'amiante, en vue de la prévention du risque amiante sur la santé des travailleurs. L'objet de ce rapport n'est pas d'optimiser les coûts de chantier, de désamiantage éventuel, d'interventions en sous-section 3 ou 4, ni de permettre le chiffrage d'une opération de travaux. La responsabilité de la société ne saurait être recherchée dans le cadre d'une telle utilisation du présent rapport.

Note : Les résultats de ce rapport ne se rapportent qu'aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles la mission a été confiée à l'opérateur de repérage et dans celles-ci uniquement aux éléments de la construction accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.
Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes incluses.

Désignation du ou des immeubles bâtis

Adresse : **CAMPUS MOULIN DE LA HOUSSE**
CHEMIN DU ROULIER
BATIMENT 5
51100 REIMS

Référence cadastrale : **Non communiquée**
Périmètre de repérage :
TOITURE

Propriétaire

Nom : **Université de Reims Champagne Ardenne**
Adresse : **2 avenue Robert Schuman**
51100 REIMS

Donneur d'ordre

Qualité du donneur d'ordre (*Sur déclaration de l'intéressé)* :
Propriétaire
Nom : **Université de Reims Champagne Ardenne**
Adresse : **2 avenue Robert Schuman**
51100 REIMS

Programme de travaux : Voir détail en page 3 du rapport

Organisme chargé de la mission

Nom : **AED Groupe**
Adresse : **4, allée Pierre-Gilles de Gennes**
33700 MERIGNAC

Numéro SIRET : **840 795 348 00027**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité :
7627751904 / 01/07/2025

Opérateur(s) et signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	DUFOUR Alexis	Diagnostiqueur	LCC QUALIXPERT	Obtention : 20/11/2022 Échéance : 19/11/2029 N° de certification : C2852
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	DUFOUR Alexis	Diagnostiqueur	LCC QUALIXPERT	Obtention : 20/11/2022 Échéance : 19/11/2029 N° de certification : C2852

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Sommaire

A. Conditions de réalisation du repérage 2
B. Laboratoires ayant effectué des analyses 2
C. Conclusions du rapport 4
D. Résultats détaillés du repérage 5
D.1. Listes des locaux visités 5
D.2. Listes des matériaux et produits contenant de l'amiante 6
D.3. Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse 7
D.4. Listes des matériaux et produits reconnus visuellement ne contenant pas d'amiante 9
D.5. Listes des matériaux pour lesquels il n'a pas été possible de conclure à la présence ou absence d'amiante 9
D.6. Zones non visitées 10
E. Annexes au rapport 11
E.1. Fiche d'identification et de cotation des prélèvements 11
E.2. Planches de repérage 12
E.3. Résultats d'analyses 13

A. Conditions de réalisation du repérage

Date du repérage : **28/05/2025**
Type de bâtiment : **Bâtiment d'enseignement**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : Le donneur d'ordre

Procédures de prélèvements utilisés :

Conformément à la norme NF X 46-020, seront appliquées les conditions de prélèvement des matériaux définis dans l'annexe C de la norme.

Programme de repérage :

Le programme de repérage est défini par l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'août 2017 et l'annexe I de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Documentation demandée :

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

Constatations diverses :

Un certain nombre d'évent de conduit en toiture sont non démontables

Ecart par rapport à la norme :

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'août 2017.

Ecarts par rapport aux conditions de prélèvement :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

B. Laboratoires ayant effectué des analyses

Nom	Adresse	Acc. Cofrac ou équivalent
EUROFINS	20 Rue du Kochersberg 67700 Saverne - 67700 Saverne	1-1751

Programme de travaux

Remplacement de l'étanchéité existante

C. Conclusions du rapport

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, **il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :**
(Dans le cas d'un matériau multicouches (séparées par un « + »), la présence d'un « (A) » ou « (a) » indique la ou les couche(s) contenant de l'amiante)

Conduit fibres-ciment (Après analyse en laboratoire) Localisation : Toiture 1	

Il est impératif d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits amiantés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

D. Résultats détaillés du repérage

D.1. Listes des locaux visités

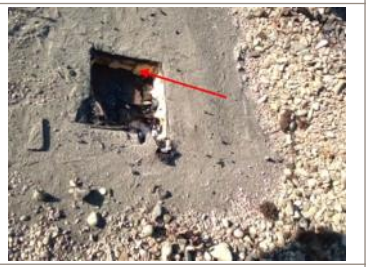
- Toiture 1
- Toiture 2

D.2. Listes des matériaux et produits contenant de l'amiante

(1) : Dans le cas d'un matériau multicouches (séparées par un « + »), la présence d'un « (A) » ou « (a) » indique la ou les couche(s) contenant de l'amiante

Localisation	Description du matériau(1)	Conclusion	Photo
Toiture 1	Identifiant : M0008 Description : Conduit fibres-ciment	Après analyse en laboratoire (P0009)	

D.3. Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Description du matériau	Photo
Toiture 1	Identifiant : M0001 (P0001) Description : Lé bitumineux d'étanchéité	
Toiture 1	Identifiant : M0002 (P0002) Description : isolant	
Toiture 1	Identifiant : M0003 (P0003) Description : Lé bitumineux d'étanchéité pare-vapeur	
Toiture 1	Identifiant : M0004 (P0004) Description : Bande bitumineuse avec surcouche aluminium	

Localisation	Description du matériau	Photo
Toiture 2	Identifiant : M0005 (P0005) Description : Lé bitumineux d'étanchéité	
Toiture 2	Identifiant : M0006 (P0006) Description : Isolant	

D.4. Listes des matériaux et produits reconnus visuellement ne contenant pas d'amiante

Localisation	Description du matériau
Néant	-

D.5. Listes des matériaux pour lesquels il n'a pas été possible de conclure à la présence ou absence d'amiante

Localisation	Description du matériau	Justification de non prélèvement
Néant	-	-

D.6. Zones non visitées

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Justification
Néant	-	-

Nota : Il est rappelé aux propriétaires d'immeubles d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, l'obligation de conserver le présent rapport ou pré-rapport le cas échéant, et de le transmettre à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Fait à **REIMS**, le **04/06/2025**
Par : **DUFOUR Alexis**



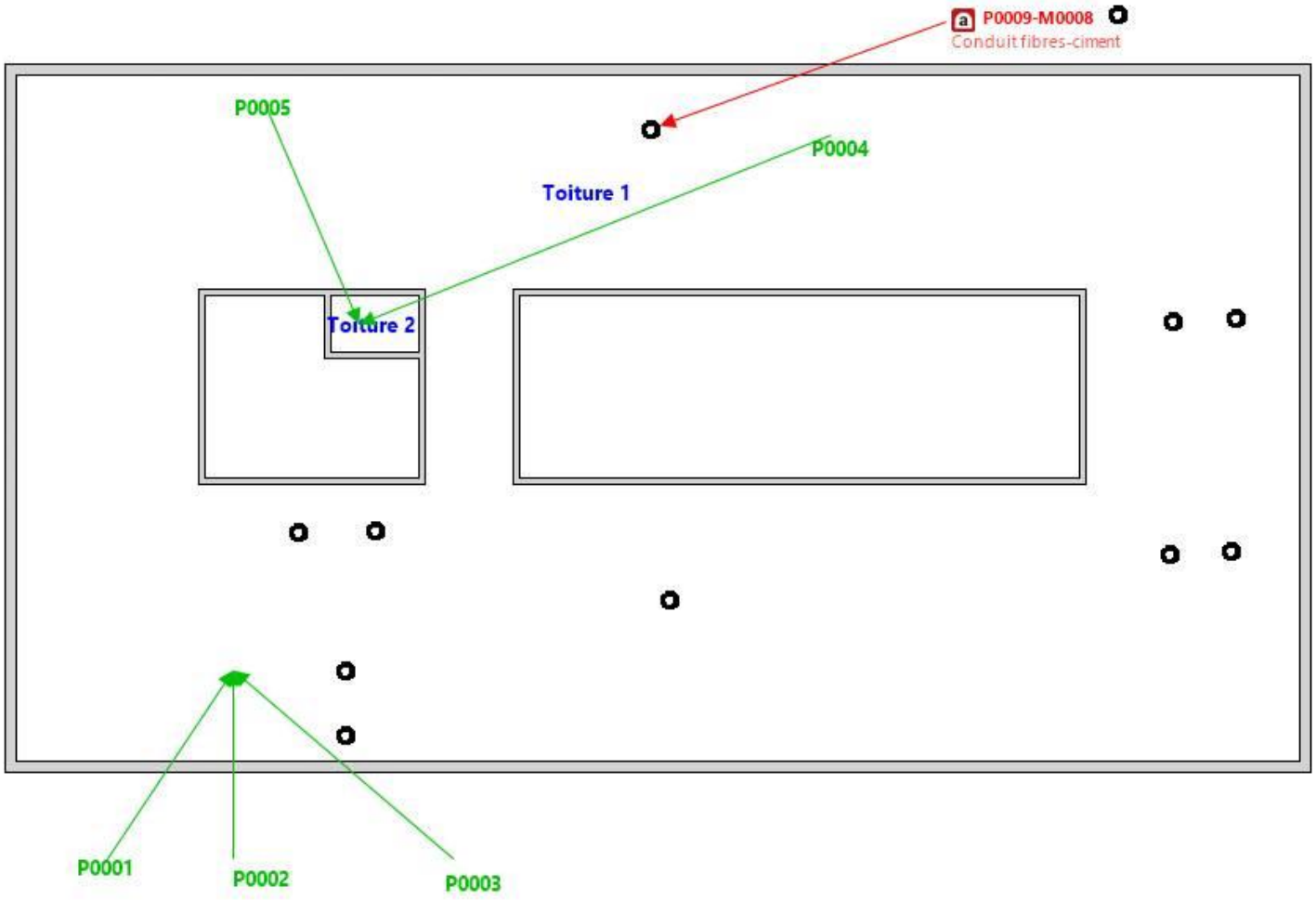
Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **LCC QUALIXPERT** - **17 rue Borrel - 81100 CASTRES**

E. Annexes au rapport

E.1. Fiche d'identification et de cotation des prélèvements

Identifiant du prélèvement	Description du matériau	Localisation du prélèvement
P0001	Lé bitumineux d'étanchéité	Toiture 1
P0002	isolant	Toiture 1
P0003	Lé bitumineux d'étanchéité pare-vapeur	Toiture 1
P0004	Bande bitumineuse avec surcouche aluminium	Toiture 1
P0005	Lé bitumineux d'étanchéité	Toiture 2
P0006	Isolant	Toiture 2
P0009	Conduit fibres-ciment	Toiture 1

E.2. Planches de repérage



Annexe au rapport : **M201231_26227**						Croquis 1 / 1	
Propriétaire :	Université de Reims Champagne Ardenne 2 avenue Robert Schuman 51100 REIMS	Bien :	CAMPUS MOULIN DE LA HOUSSE CHEMIN DU ROULIER BATIMENT 5 51100 REIMS	Etabli par : Société : Le :	DUFOUR Alexis AED Groupe 04/06/2025	Version : du :	V02 04/06/2025

PXXX - MXXX	Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant
PXXX	Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse
MXXX	Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)

E.3. Résultats d'analyses

eurofins | Analyses pour le Bâtiment

SARL AED EXPERTISES
Monsieur Alexis DUFOUR
8 Rue Dom Pérignon
Parc Technologique du Mont Bernard
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Notre référence : AR-25-LE-031883-01

Numéro de dossier : 25A012558
Référence de dossier : Dossier: M201231_26227

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 25A012558-001 - Référence *P0001 - Toitures et etancheite - Revetements et colles - Le bitumineux d'etancheite - Toiture 1*, prélevé par vos soins, et analysé par GRAND EST ANALYSES

- N° 25A012558-002 - Référence *P0002 - Toitures et etancheite - Revetements et colles - isolant - Toiture 1*, prélevé par vos soins, et analysé par GRAND EST ANALYSES

- N° 25A012558-003 - Référence *P0003 - Toitures et etancheite - Revetements et colles - Le bitumineux d'etancheite pare-vapeur - Toiture 1*, prélevé par vos soins, et analysé par GRAND EST ANALYSES

- N° 25A012558-004 - Référence *P0004 - Toitures et etancheite - Revetements et colles - Bande bitumineuse avec surcouche aluminium - Toiture 1*, prélevé par vos soins, et analysé par GRAND EST ANALYSES

- N° 25A012558-005 - Référence *P0005 - Toitures et etancheite - Revetements et colles - Le bitumineux d'etancheite - Toiture 2*, prélevé par vos soins, et analysé par GRAND EST ANALYSES

- N° 25A012558-006 - Référence *P0006 - Toitures et etancheite - Isolants - Isolant - Toiture 2*, prélevé par vos soins, et analysé par GRAND EST ANALYSES

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS
20, rue du Kochersberg
67700 Saverne
Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33388916531 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

eurofins

GEA (GRAND EST ANALYSES)

EUROFINS ANALYSES POUR LE BATIMENT EST SAS
REFERANT ST LABO
20 rue du Kochersberg - CS 50047
67701 SAVERNE CEDEX 1

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-Z4-010179-01
Dossier N° : 25GE003399
Référence laboratoire sous-traitant N° : 25GE003399
Reçu au laboratoire le : 16/04/2025
Date d'analyse : 16/04/2025
Référence dossier Client:Dossier: M201231_26227

Date d'émission de rapport : 17/04/2025 19:43
Date de réception : 16/04/2025 Date d'analyse : 16/04/2025
Référence de suivi du dossier N° : 25A012558
Date de réception : 15/04/2025

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	25A012558-001 - P0001 - Toitures et etancheite - Revetements et colles - Le bitumineux d''etancheite - Toiture 1	Matériau souple bitumineux (noir)	**MET** * / MA4T	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple bitumineux (noir) en traces ; matériau semi-dur (gris)	**MET** * / MA4T	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
002	25A012558-002 - P0002 - Toitures et etancheite - Revetements et colles - isolant - Toiture 1	Matériau souple bitumineux (noir)	**MET** * / MA4T	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau de type mousse (jaune)	**MET** * / MA4T	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

GRAND EST ANALYSES
42 rue des Tisserands
68124 Wintzenheim, FRANCE
Tél: : 03 89 77 22 59 - Fax: - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/
S.A.S. au capital de 10 000 € RCS : 452 029 283

ACCREDITATION N° 1-6977
Portée disponible sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-Z4-010179-01 Date d'émission de rapport : 17/04/2025 19:43
Dossier N° : 25GE003399 Date de réception : 16/04/2025 Date d'analyse : 16/04/2025
Référence laboratoire sous-traitant N° : 25GE003399 Référence de suivi du dossier N° : 25A012558
Reçu au laboratoire le : 16/04/2025 Date de réception : 15/04/2025
Date d'analyse : 16/04/2025
Référence dossier Client:Dossier: M201231_26227

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
003	25A012558-003 - P0003 - Toitures et etancheite - Revetements et colles - Le bitumineux d''etancheite pare-vapeur - Toiture 1	Matériau souple bitumineux (noir)	**MET** * / MA4T	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
004 (1)	25A012558-004 - P0004 - Toitures et etancheite - Revetements et colles - Bande bitumineuse avec surcouche aluminium - Toiture 1	Matériau souple bitumineux (noir)	**MET** * / MA4T	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
005	25A012558-005 - P0005 - Toitures et etancheite - Revetements et colles - Le bitumineux d''etancheite - Toiture 2	Matériau (granulaire) (gris) ; matériau souple bitumineux (noir)	**MET** * / MA4T	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
006	25A012558-006 - P0006 - Toitures et etancheite - Isolants - Isolant - Toiture 2					

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

GRAND EST ANALYSES
42 rue des Tisserands
68124 Wintzenheim, FRANCE
Tél: : 03 89 77 22 59 - Fax: - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/
S.A.S. au capital de 10 000 € RCS : 452 029 283

ACCREDITATION N° 1-6977
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-Z4-010179-01 Date d'émission de rapport : 17/04/2025 19:43 Page3/4
Dossier N° : 25GE003399 Date de réception : 16/04/2025 Date d'analyse : 16/04/2025
Référence laboratoire sous-traitant N° : 25GE003399 Référence de suivi du dossier N° : 25A012558
Reçu au laboratoire le : 16/04/2025 Date de réception : 15/04/2025
Date d'analyse : 16/04/2025
Référence dossier Client:Dossier: M201231_26227

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau souple bitumineux (noir) ; matériau fibreux de type isolant (jaune)	**MET** * / MA4T	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Observation(s) échantillon(s)
(1) Le matériau de type aluminium est un matériau qui, par nature, ne contient pas d'amiante.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

GRAND EST ANALYSES
42 rue des Tisserands
68124 Wintzenheim, FRANCE
Tél: : 03 89 77 22 59 - Fax: - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/
S.A.S. au capital de 10 000 € RCS : 452 029 283

ACCREDITATION N° 1-6977
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-Z4-010179-01 | Date d'émission de rapport : 17/04/2025 19:43 | Page4/4
Dossier N° : 25GE003399 | Date de réception : 16/04/2025 | Date d'analyse : 16/04/2025
Référence laboratoire sous-traitant N° : 25GE003399 | Référence de suivi du dossier N° : 25A012558
Reçu au laboratoire le : 16/04/2025 | Date de réception : 15/04/2025
Date d'analyse : 16/04/2025
Référence dossier Client:Dossier: M201231_26227

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS.



Guillaume Batt
Technicien Analyste Microscopie
CFR328

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

GRAND EST ANALYSES
42 rue des Tisserands
68124 Wintzenheim, FRANCE
Tél: : 03 89 77 22 59 - Fax: - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/
S.A.S. au capital de 10 000 € RCS : 452 029 283

ACCREDITATION N°
1-6977
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

eurofins | Analyses pour le Bâtiment

SARL AED EXPERTISES
Monsieur Alexis DUFOUR
8 Rue Dom Pérignon
Parc Technologique du Mont Bernard
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Notre référence : AR-25-LE-054355-01

Numéro de dossier : 25A018566
Référence de dossier : Dossier: M201231_26227

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joints les rapports d'analyse relatifs aux échantillons suivants :

- N° 25A018566-001 - Référence *P0009 - Conduits de fluides - Conduits fibres-ciment - Conduit fibres-ciment - Toiture 1*, prélevé par vos soins, et analysé par GRAND EST ANALYSES

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

eurofins

GEA (GRAND EST ANALYSES)

EUROFINS ANALYSES POUR LE BATIMENT EST SAS
REFERANT ST LABO
20 rue du Kochersberg - CS 50047
67701 SAVERNE CEDEX 1

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-Z4-012185-01
Dossier N° : 25GE004953
Référence laboratoire sous-traitant N° : 25GE004953
Reçu au laboratoire le : 02/06/2025
Date d'analyse : 02/06/2025
Référence dossier Client:Dossier: M201231_26227

Date d'émission de rapport : 02/06/2025 21:42
Date de réception : 02/06/2025 Date d'analyse : 02/06/2025
Référence de suivi du dossier N° : 25A018566
Date de réception : 30/05/2025

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	25A018566-001 - P0009 - Conduits de fluides - Conduits fibres-ciment - Conduit fibres-ciment - Toiture 1	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	**MOLP** * / SY3H	4 / 4 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile, riébeckite-amiante (crocidolite) *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-MOLP-WO24083**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-Z4-012185-01 | Date d'émission de rapport : 02/06/2025 21:42 | Page2/2
Dossier N° : 25GE004953 | Date de réception : 02/06/2025 | Date d'analyse : 02/06/2025
Référence laboratoire sous-traitant N° : 25GE004953 | Référence de suivi du dossier N° : 25A018566
Reçu au laboratoire le : 02/06/2025 | Date de réception : 30/05/2025
Date d'analyse : 02/06/2025
Référence dossier Client:Dossier: M201231_26227

Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS.



Alexandre Conte
Chef(fe) de Groupe Technicien META

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

GRAND EST ANALYSES
42 rue des Tisserands
68124 Wintzenheim, FRANCE
Tél: : 03 89 77 22 59 - Fax: - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/
S.A.S. au capital de 10 000 € RCS : 452 029 283

ACCREDITATION N° 1-6977
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

La certification QUALIXPERT des diagnostiqueurs

Certificat N° C2852

Monsieur Alexis DUFOUR

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N° 4-0094
PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Amiante avec mention	**Certificat valable** **Du 20/11/2022** **au 19/11/2029**	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification.

Date d'établissement le lundi 03 février 2025

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version N 010120

Votre Assurance

- RCE PRESTATAIRES

Assurance et Banque

ATTESTATION

SAS AED GROUPE
4 ALLEE PIERRE GILLES DE GENNES
33700 MERIGNAC FR

AGENT

EI- DE LA CHAPELLE, STONESTREET
18 GALERIE MARCHANDE
33370 TRESSES
Tél : 0557341313
Fax : 05 57 34 06 62
Email : AGENCE.LCSTRESSES@AXA.FR
Portefeuille : 0033074244

Vos références :

Contrat n° 7627751904
Client n° 3425563404

AXA France IARD, atteste que :

SAS AED GROUPE
4 ALLEE PIERRE GILLES DE GENNES
33700 MERIGNAC

Ainsi que :

AED Expertises
4 allée Pierre Gilles de Gennes
33700 Mérignac

AED Services
4 allée Pierre Gilles de Gennes
33700 Mérignac

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 7627751904** ayant pris effet le **27/12/2024**, garantissant sa responsabilité civile et professionnelle pour les activités suivantes :

CONSTATS ET DIAGNOSTICS IMMOBILIERS DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE (DDT)

Etablissement des documents figurant dans la liste ci-après et exigés respectivement :
1/ En cas de vente d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1° à 7° de l'article L 271- 4 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
2/ En cas de location de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

- Le constat de risque d'exposition au **plomb** prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique ;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de **l'amiante** prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique ;
- L'état relatif à la présence de **termites** dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure de **gaz** prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état des **risques naturels, miniers et technologiques** prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- Le diagnostic de performance énergétique (**DPE**) prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure **d'électricité** prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation ;

1D052620250109

• L'information sur la présence d'un risque de **mérule** prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

AUTRES PRESTATIONS

- Mesurages Loi Carrez et Loi Boutin
- Diagnostics de conformité aux normes de surface et d'habitabilité – prêt à taux zéro (PTZ)
- Etats de conformité de la sécurité des piscines
- Etats des lieux locatifs « Loi SCELLIER »
- Diagnostics radon
- Diagnostics relatifs à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et champignons lignivores
- Diagnostics réglementaires d'accessibilité handicapés
- Etat des installations d'assainissement non collectif
- Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif
- Rédaction des règlements de copropriété dont l'état descriptif de division (EDD)
- Calcul des tantièmes
- Contrôle de la sécurité de l'installation électrique
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition des bâtiments
- Diagnostic technique global (DTG)
- Recherche de fibres céramiques réfractaires (FCR)

DIAGNOSTICS ET RECHERCHE D'AMIANTE.

- Repérages prévus aux articles R1334-20, R 1334-21 R 1334-22 du Code de la Santé publique.
- Repérages et examens visuels avant travaux, avant démolitions dans les différents types d'établissements (tels ERP Catégories 1 à 4, IGH....) comme le prévoit le Code du travail.
- Evaluation périodique de l'état de conservation des matériaux prévue à l'article R 1334-27 du Code de la Santé publique.
- Examens visuels prévus à l'article R 1334-29-3 du Code de la Santé publique.
- Mesure d'empoussièrement prévue à l'article R 1334-25 du Code de la Santé publique.
- Dossier Amiante des Parties Privatives (DAPP) prévu à l'article R 1334-29-4 du Code de la Santé publique.

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS
DIAGNOSTICS PRODUITS - EQUIPEMENTS - MATERIAUX - DECHETS (PEMD)
AUDIT REGLEMENTAIRE ENERGETIQUE
DIAGNOSTICS PLAN PLURIANNUEL DE TRAVAUX

Les garanties s'exercent à concurrence des montants des garanties du tableau ci-après.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **27/12/2024** au **01/07/2025** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à TRESSES le 9 janvier 2025
Pour la société :



NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	**10 000 000** € **par année** d'assurance
Dont : • **Dommages corporels**	**10 000 000** € **par année** d'assurance
• **Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus**	**2 000 000** € **par année** d'assurance
• **Dommages immatériels non consécutifs**	**150 000** € par année d'assurance
• **Dommages aux biens confiés**	**150 000** € par sinistre
Autres garanties :	
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	**2 000 000 €** par année d'assurance dont **1 000 000** € par sinistre
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	**1 500 000** € par année d'assurance dont **1 500 000** € par sinistre
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) **:** **Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :** Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	**1.000.000** € par année d'assurance **100.000** € par année d'assurance
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	**20.000** € par litige